



ADMINISTRATION COMMUNALE  
DE  
SOMBREFFE  
5140

**CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA  
DECENTRALISATION**

Art.L1122-13 – Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. (Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3).  
Art.L1122-24 – Aucun objet étranger à l'ordre du jour ne peut être mis en discussion, sauf dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger.

L'urgence sera déclarée par les deux tiers au moins des membres présents; leurs noms seront insérés au procès-verbal.

Toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document susceptible d'éclairer le conseil. Il est interdit à un membre du collège des Bourgmestre et échevins de faire usage de cette faculté.

Le Bourgmestre ou celui qui le remplace transmet sans délai les points complémentaires à l'ordre du jour aux membres du Conseil

Art L1122-17 – Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13 et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou la troisième fois que la convocation a lieu: en outre, la troisième convocation appellera textuellement les deux premières dispositions du précédent article.

Art.L1122-15 – Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le président.

Art.L1122-25 § 1 – Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages: en cas de partage, la proposition est rejetée.

Art.L1122-27 – Sans préjudice de l'alinéa 4, les membres du conseil votent à haute voix.

Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir un mode de scrutin équivalent au vote à haute voix. Sont considérés comme tels, le vote nominatif exprimé mécaniquement et le vote par assis et levé ou à main levée.

Nonobstant les dispositions du règlement d'ordre intérieur, le vote se fait à haute voix chaque fois qu'un tiers des membres présents le demande.

Seules les présentations de candidats, les nominations aux emplois, les mises en disponibilité, les suspensions préventives dans l'intérêt du service et les sanctions disciplinaires, font l'objet d'un scrutin

secret, à la majorité absolue des suffrages.

Lorsqu'il est membre du conseil, le président vote en dernier lieu.

Art.L1122-28 – En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet, le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire. Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste. La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

**CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL**

Sombreffe, le 4 novembre 2025

Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu le **mercredi 12 novembre 2025 à 20h00** à l'Administration communale de Sombreffe.

**ORDRE DU JOUR :**

Séance publique

1. Approbation du procès-verbal de la précédente séance
2. Secrétariat général : Arrêtés de police et ordonnances - Communication
3. Affaires Générales / Tutelle : Fabrique d'église de Ligny: Compte 2024
4. Affaires Générales : Fabrique d'église Notre-Dame à Tongrinne : Modification budgétaire n°1 pour l'exercice 2025
5. Affaires Générales : Fabrique d'église Notre Dame-MONT à Sombreffe : Budget pour l'exercice 2026
6. Direction générale - Conseils cynégétiques - Démission et Désignation d'un représentant
7. Affaires Générales - Intercommunale: IMIO - Assemblée Générale Ordinaire du 1er décembre 2025
8. Affaires Générales - INASEP: Assemblée Générale ordinaire du 17 décembre 2025
9. Changement de dénomination d'une rue perpendiculaire à la Chaussée de Nivelles
10. Plan d'Urgence Nucléaire (PUN) - Convention camps de base Celmes - Complexe sportif de Sombreffe
11. Enseignement - Avantages sociaux - Année scolaire 2025-2026 : Procédure et conditions
12. Cohésion sociale - TRE- Convention avec un partenaire extérieur, RCA de Fleurus - Ratification
13. Recette : Taux de couverture des coûts en matière de déchets des ménages - Budget 2026
14. Taxe communale sur la collecte, l'enlèvement, le traitement, la valorisation et la mise en centre d'enfouissement technique des déchets ménagers et des déchets y assimilés organisés par la commune pour l'exercice 2026
15. Règlement-redevance sur la délivrance de documents administratifs en matière d'urbanisme et d'environnement pour les exercices d'imposition 2026-2031 inclus
16. Cadre de vie - Patrimoine : Inventaire du patrimoine foncier non bâti communal - Parcelles à incorporer au domaine public
17. Cadre de vie - Patrimoine : Modification de voirie - Confirmation des limites du chemin, anciennement vicinal 12 B à Boignée
18. Cadre de vie - Patrimoine : Modification de voirie - Confirmation des limites d'un tronçon du chemin, anciennement vicinal 9 à Tongrinne
19. Cadre de vie - Patrimoine : Intégration dans le domaine public d'une section du sentier d'Humerée anciennement vicinal 95 à Sombreffe
20. Cadre de vie - Patrimoine : Prescription acquisitive rue des Ecoles à Boignée - Approbation
21. Cadre de vie - Aménagement du territoire : Développement de parcs éoliens - Rédaction d'une note technique

22. Question orale posée par Madame Laurette HENNE, Conseillère communale
23. Questions orales des Conseillers communaux (sous réserve)

Huis Clos

24. Secrétariat général/Personnel : Désignation de personnel non statutaire - Communication
25. Enseignement : Extension de nomination d'une institutrice primaire pour 12 périodes
26. Enseignement : Année scolaire 2025-2026 - Demande de détachement pédagogique - 18P - FWB - Ratification
27. Enseignement - Année scolaire 2025-2026 - Désignation d'une Institutrice primaire du 01/10/2025 au 03/07/2026 - 12P FWB - Ratification
28. Enseignement - Année scolaire 2025-2026 - Désignation d'un Maître spécial de religion catholique du 02/10/2025 au 03/07/2026 - 6P FWB (S1&S2) - Ratification
29. Enseignement - Année scolaire 2025-2026 - Désignation d'une Institutrice maternelle du 01/10/2025 au 03/07/2026 - 26P FWB - Ratification
30. Enseignement - Année scolaire 2025-2026 - Désignation d'un instituteur primaire du 01/10/2025 au 03/07/2026 - 24P FWB - Ratification
31. Enseignement - Année scolaire 2025-2026 - Désignation d'une institutrice primaire du 01/10/2025 au 03/07/2026 - 24P FWB - Ratification
32. Enseignement - Année scolaire 2025-2026 - Désignation d'un maître spécial de morale - 6P FWB S1 et S2 - Ratification
33. Enseignement - Année scolaire 2025-2026 - Désignation d'une institutrice primaire du 01/10/2025 au 03/07/2026 - 12P FWB - Ratification
34. Enseignement - Année scolaire 2025-2026 - Désignation d'un Maître spécial de psychomotricité du 01/10/2025 au 03/07/2026 - 8P - FWB - S1 - Ratification
35. Enseignement - Année scolaire 2025-2026 - Désignation d'un Maître spécial d'éducation physique du 01/10/2025 au 03/07/2026 - 6P - FWB - S1 - Ratification
36. Enseignement - Année scolaire 2025-2026 - Désignation d'un Maître spécial d'éducation physique du 01/10/2025 au 03/07/2026 - Sombreffe 1 - 4P FWB - Ratification
37. Enseignement: Année scolaire 2025/2026 - Désignation d'une institutrice maternelle temporaire 5P FWB - Ratification
38. Enseignement - Année scolaire 2025-2026 - Désignation d'une institutrice primaire - 4P FWB du 01/10/2025 au 03/07/2026 - S1 - Ratification
39. Enseignement - Année scolaire 2025-2026 - Désignation d'un Maître spécial de citoyenneté - 6P FWB S1 - Ratification
40. Enseignement - Remplacement à partir du 1/10/2025 - Désignation d'un MS de néerlandais - FWB - Ratification
41. Enseignement - Remplacement à partir du 6/10/2025 - Désignation d'une institutrice primaire - 10 FWB - Ratification

Par le Collège,

Le Secrétaire, (s) Thibaut NANIOT

Le Président, (s) Jonathan BURTAUX

